

CoPéGE
COORDINATION PÉRINATALE GRAND EST
Association Loi 1901
10, rue du Dr Heydenreich
54042 NANCY Cedex

Siret : 844 364 505 00017

RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

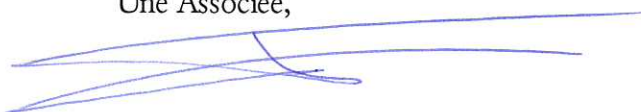
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code du commerce.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 17 mai 2022

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire aux Comptes

Une Associée,



Armelle BRICHLER
Commissaire aux Comptes

VILLERS-LÈS-NANCY | TOUL
ÉPINAL | METZ | FREYMING-MERLEBACH
THIONVILLE-YUTZ | VERDUN